



Republique de Côte d'Ivoire
Union – Discipline – Travail



Le C2D, un partenariat au service du développement

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

OFFICE IVOIRIEN DES PARCS ET RÉSERVES

PROJET MAKORE/ APPUI AUX PARCS ET RÉSERVES – PHASE 3

AVIS DE RECRUTEMENT

**D'UN (E) SPECIALISTE JUNIOR EN PASSATION DE MARCHES AU TITRE DU PROJET
MAKORE**

1. Contexte

Dans la mise en œuvre du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), adopté en 1999 par le Gouvernement, l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) a bénéficié de l'appui technique et financier des partenaires à travers divers projets et la mise en place de fonds fiduciaires pour le financement à long terme des activités de gestion des aires protégées.

A ce titre, l'OIPR a bénéficié des deux premières phases du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) portées par le Projet de Conservation des Ressources Naturelles (CORENA) en 2013 et le Programme Filières Agricoles Durables de Côte d'Ivoire (FADCI) en 2015.

Ces appuis ont permis la reprise en main de cinq (05) aires protégées (Parcs nationaux d'Azagny, du Mont Sangbé, des Iles Ehotilé, et Réserves de Lamto et du Mont Nimba) ainsi que le renforcement des capacités techniques et logistiques de l'OIPR.

En vue de consolider les acquis des deux précédentes phases et étendre les actions à d'autres aires protégées, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique à travers l'OIPR, a sollicité et obtenu des fonds au titre de la troisième phase du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) passé entre la France et la Côte d'Ivoire et géré, côté français, par l'Agence française de Développement (AFD).

L'OIPR a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements du Marché portant sur le recrutement d'un (e) Spécialiste Junior en Passation de Marchés.

2. Responsabilité du (de la) Spécialiste Junior en Passation des Marchés

Sous la supervision du Responsable de la Passation des Marchés (RPM) de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves, les responsabilités du (de la) Spécialiste Junior en passation de Marchés se déclinent comme suit :

- participer à l'élaboration du Plan de Passation de passation des marchés et ses actualisations
- Élaborer, sous le contrôle du RPM de l'OIPR, les dossiers de consultation (prestations intellectuelles, acquisitions de biens et travaux);
- suivre les différentes étapes des appels à concurrence ;
- préparer l'organisation et participer aux séances d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et d'attribution des marchés ainsi qu'aux séances de négociation de contrats ;
- rédiger les procès -verbaux d'ouverture et de jugement ainsi que les rapports d'analyse des offres ;
- préparer les contrats et assurer le suivi du processus de signature et d'approbation des marchés attribués ;
- rédiger et assurer le suivi des Ordres de Service de démarrer ;
- tenir à jour les répertoires des prestataires (fournisseurs, bureau d'étude/ consultant) et les fiches de suivi des marchés ;
- assurer la gestion et le suivi des garanties dans le cadre de l'exécution des contrats ;
- participer aux opérations de réception des fournitures, travaux et services pour le compte de la passation ;
- participer aux inventaires périodiques des acquisitions ;
- assurer l'archivage des dossiers de passation de marchés en incluant les documents relatifs aux paiements.

3. Durée du contrat :

La durée du contrat du (de la) Spécialiste Junior en Passation des Marché est liée à la durée du Projet Makoré suivant le contrat qu'il a signé avec le Coordonnateur du projet, le Directeur Général de l'OIPR, sous réserve d'une évaluation réussie au terme d'une année après la signature du Contrat.

4. Qualifications professionnelles et académiques

Le candidat doit répondre aux critères suivants :

1. ne pas être fonctionnaire et être titulaire d'un diplôme supérieur en droit, sciences économiques et ou de gestion, commande publique, administration, ou tout autre diplôme équivalent (minimum Bac + 4), de même avoir suivi une (1) formation en passation des marchés ; une formation et/ou des connaissances des procédures de passation de marchés de l'AFD et de la Banque mondiale serait un atout.
2. avoir une expérience de 2 ans minimum dans le domaine de la passation de marchés publics au sein d'entreprises publiques ou soumises au code des marchés publics, d'une administration publique ou dans le cadre d'un projet de développement ;
3. avoir une bonne connaissance du code des marchés publics (ordonnance 2019) ;

4. avoir une bonne connaissance des logiciels de gestion des marchés publics (SIGOMAP) ;
5. avoir une connaissance de l'environnement du projet (réseau d'aires protégées de la Côte d'Ivoire) serait un atout.

5. Composition et dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation ;
- un Curriculum vitae ;
- une copie des diplômes accompagnée d'une copie de la Carte nationale d'Identité.

Le dossier de candidature doit être déposé en quatre (4) exemplaires papiers dont un original au plus tard **26 septembre 2024 à 10 heures 00 minutes GMT.** à l'adresse ci-dessous :

Nom du Bureau : Responsable Passation des Marchés de l'OIPR

Nom de l'agent : DIARRA Youssouf

Adresse : 06 BP 426 ABIDJAN 06, Côte d'Ivoire

Téléphone : Bureau (+225) 27 22 41 40 59

L'ouverture aura lieu le même jour à 10 heures 15 minutes (heure locale) à la salle de conférence de l'OIPR sise à Cocody les II plateaux- ENA, derrière l'Ecole primaire la Pépinière.

De plus amples informations (TDR) peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessus indiquée de 7 heures 30 minutes à 12 heures 30 minutes et de 13 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes (heures locales).

6. Procédure de sélection

Le recrutement se déroulera par appel à candidature et comportera deux (2) phases :

- une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte;
- une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte.

Seuls les Candidats présélectionnés seront contactés pour la suite de la procédure.